

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY. Sylvaine SCAGLIA.**

**Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI,  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING,  
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.**

**Secrétaire de séance : Baptiste PAVOT**

**Date convocation : 13 octobre 2017**

**N°2017-082**

**Objet : Consultation sur la vente de 25 logements  
5 à 25 Rue de la Source et 16 à 42 Rue du Vieux Cours**

**Rubrique : 3.6**

**Rapporteur : Pascal PELINSKI**

Lors de sa séance du 29 juin 2017, le conseil d'administration de Batigère Nord Est a décidé, dans le cadre de sa politique sociale d'accès à la propriété, de céder 25 logements collectifs, situés 5 à 25 Rue de la Source et 16 à 42, Rue du Vieux Cours à Malzéville.

Or, conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation relatifs aux modalités de cession des logements HLM « la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulta la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans les deux mois à compter du jour où le Maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département ».

Par courrier en date du 30 Août 2017, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de la cession de ces 25 logements à Malzéville.

La stratégie développée par le bailleur depuis de nombreuses années, permet, outre de favoriser la mixité sociale en permettant aux locataires d'accéder à la propriété, de dégager des fonds propres pour financer les opérations de constructions neuves.


Favoriser la mixité et l'accession à la propriété des ménages modestes est un objectif que la ville de Malzéville souhaite soutenir.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 5 octobre 2017,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Emet un avis favorable pour la cession des 25 logements Rue de la source et Rue du Vieux Cours à Malzéville par Batigère Nord Est.**

 Le Maire,  
Bertrand KLING